



TRI de l'Est-Var



Identifiant du TRI	FRD_TRI_EST_VAR
Région(s)	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Département(s)	Var

Liste des contributions des parties prenantes

RRGMA	<p>Rappelle l'expression des syndicats de rivières lors des 4 réunions départementales organisées durant la phase de concertation.</p> <p>Demande d'anticiper sur la définition des stratégies locales la question des moyens financiers et du besoin de renforcement des capacités des futures structures légitimes à porter ces thématiques.</p> <p>Propose d'engager une évolution de l'organisation de la gestion des cours d'eau qui intègre la question du renforcement des capacités de mise en œuvre des stratégies locales, et préconise une spécialisation du statut des structures de gestion au plan législatif dénommé « Etablissement Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux » .</p> <p>Souhaite savoir quelles ont été les modifications demandées par les syndicats de rivières prises en compte dans l'EPRI suite à leurs contributions fin 2011.</p> <p>Souligne l'opportunité de la phase de sélection des TRI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour une priorisation des enjeux qui reflète au mieux les enjeux réels exposés aux inondations • pour une meilleure prise en compte, par rapport aux outils existants, des aspects de vulnérabilité notamment lié à des concentrations d'enjeux • pour considérer des enjeux qui résulte de la prise en compte de l'aléa <p>Souligne la faiblesse de la phase de sélection des TRI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour la méthode qui a conduit aux propositions de périmètre de TRI conduisant à une certaine confusion avec la notion d'aléa • des différences d'interprétation en fonction des interlocuteurs des services de l'Etat en charge des dossiers <p>Souligne des incohérences dans le contour des TRI présentés où l'attachement fort d'établir une continuité entre les zones urbaines conduit parfois à intégrer des communes avec de faibles enjeux en terme d'inondation alors que d'autres communes comme Vaison-la-Romaine ne sont pas intégrées .</p> <p>S'interroge sur le devenir des territoires à fort enjeux hors TRI vis-à-vis des aides financières de l'Etat et alerte sur le risque éventuel de prioriser les fonds publics sur des communes à faible enjeux au regard de l'aléa.</p> <p>Propose de créer des communes satellites du TRI afin d'éviter de considérer dans un TRI des communes sans réels enjeux, d'intégrer cette notion d'aléa pour la cartographie, d'améliorer la lisibilité des conséquences des éléments validées à ce stade.</p>
--------------	--

Syndicat d'Aménagement du Préconil	<p>Rappel des actions menées (9 campagnes d'entretien des berges du Préconil et de ses principaux affluents dans le cadre de DIG,) et en cours (PAPI complet avec objectif de labellisation fin 2012, avec une stratégie locale comprenant les communes de Plan de la Tour et Sainte-Maxime).</p> <p>Rappel des événements de septembre-octobre 2009 et juin 2010.</p> <p>Volonté de s'inscrire à minima dans une stratégie locale rattaché à un TRI « Golfe de Saint-Tropez » dont le périmètre serait celui de la future communauté de communes (12 communes des cantons de Grimaud et de Saint-Tropez, soumises aux mêmes phénomènes : cours d'eau très réactifs, et avec le même type d'enjeux : augmentation importante de la population saisonnière).</p>
Syndicat Intercommunal pour le Schéma de COhérence Territoriale des cantons de Grimaud et de Saint Tropez	<p>Souhait du territoire du Golfe de St Tropez d'être reconnu comme Territoire à Risques Importants d'Inondation.</p> <p>Les enjeux liés aux risques inondations y sont importants (synthèse annexée à la délibération prise par le comité syndical du SCOT).</p> <p>Le bassin versant du Préconil est déjà dans une démarche d'élaboration de PAPI complet ; le bassin versant de la Giscle et ses affluents sont eux concernés par un volet « inondation » d'un contrat de rivière (extension probable sur les bassins versants du Bourrian et du Bélieu) et examen de l'opportunité d'une démarche PAPI.</p> <p>Démarche concertée et cohérente entre le syndicat du SCOT et les deux syndicats de rivière de la Giscle et du Préconil pour mener des actions de gestion des inondations.</p>
CG du Var	<p>Rappelle la réunion organisée par le CG et l'Etat pour concerter avec les parties prenantes du département.</p> <p>Rappelle la réunion organisée par le CG et l'Etat pour concerter avec les parties prenantes du département.</p> <p>Demande de réunir l'aire Dracénoise et la basse-vallée de l'Argens, à savoir les communes de Muy, Puget sur Argens, Roquebrune sur Argens et Fréjus, dans un TRI « Est-Var » intégrant les communes les plus fortement touchées par les événements des 15 et 16 juin 2010.</p> <p>Rappelle le projet de PAPI en cours d'élaboration sur le bassin de l'Argens et la volonté du CG de s'engager ensuite dans l'élaboration d'une stratégie locale.</p> <p>Demande la création d'un TRI rassemblant les communes du Golfe de Saint-Tropez rassemblant les communes de Ste Maxime, Plan de la Tou (Préconil), Cogolin, Grimaud, la Môle et Gassin (Giscle, Bélier, Bourrian).</p>
Préfet du Var	<p>Rappelle la forte demande des acteurs consultés pour que le Golfe de Saint Tropez soit reconnu comme un TRI.</p> <p>Demande que les communes de Roquebraune sur Argens, Cogolin et Gassin (avec Sainte Maxime et Draguignan déjà incluses dans le projet de TRI) qui concentrent le plus d'enjeux exposés soient ajoutées au TRI.</p> <p>Demande de renommer le TRI</p> <p>Propose de définir de deux TRI séparés, compte-tenu de l'indépendance de leurs bassins versants : l'un couvrant le territoire de Draguignan-Fréjus et l'autre du Golfe de Saint-Tropez</p> <p>Propose de limiter le périmètre du TRI de Draguignan aux communes traversées par l'Argens et la Nartuby et leurs principaux affluents.</p> <p>Insiste sur la nécessité de motiver clairement les propositions de retrait de certaines communes initialement incluses dans le périmètre du TRI (cas des communes de Ampus, Flayosc et Figanières) au regard de critères homogènes sur l'ensemble du bassin.</p>

CCIR PACA	<p>Pas de remarques particulières sur les propositions de poches d'enjeux à ce stade.</p> <p>Demande que les politiques de gestion des inondations qui seront menées sur les TRI proposent le déploiement d'équipements, d'aménagements et de modes de gestions innovant pour permettre le maintien et le développement des activités économiques à des conditions économiquement viables.</p> <p>Demande d'être associé aux différentes de la Directive Inondation.</p>
------------------	--

Position retenue par le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée

Par rapport au périmètre initialement proposé de l'unité urbaine, il a été choisi :

- de fusionner les poches d'enjeux de « Draguignan » et Fréjus-Saint-Raphël »
- de ne pas retenir la demande de deux TRI séparés, l'un couvrant le territoire de Draguignan-Fréjus et l'autre du Golfe de Saint-Tropez
- de renommer le territoire « TRI de l'Est-Var »
- de ne pas retenir les communes de Ampus, Flayosc et Figanières
- d'ajouter les communes de : Roquebrune-sur-Argens, Sainte-Maxime, Grimaud, Cogolin, et Gassin
- de considérer parmi les phénomènes prépondérants de qualification du TRI, les débordements de l'Argens, de la Nartuby, du Reyran, du système Vernède-Compassis, du Grand-Vallat, du Blavet, de l'Agay, du Valescrue, du Pédégal, du Préconil, de la Giscle, du Bourrian et de la Môle, de considérer par ailleurs les submersions marines, et les inondations par ruissellement sur la commune de Draguignan.
- Propose d'ajouter comme critère complémentaire d'importance du risque : population saisonnière estivale liée au tourisme